Prêts pour améliorations—Loi

[Traduction]

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE \$75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 mai, de la motion de M. Marchand (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 1 heure?

Des voix: Il est 1 heure.

M. l'Orateur: On vient de dire que les députés aimeraient peut-être prendre la pause habituelle d'une heure pour le dîner. La Chambre consent-elle à ce que je déclare que la séance est suspendue jusqu'à 2 h 10?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Je quitte donc maintenant le fauteuil jusqu'à 2 h 10.

(La séance est suspendue à 1 h 10.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 h 10.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Juste avant le déjeuner, on avait parlé d'adopter rapidement un bill qui apporterait certaines modifications à l'assurance-chômage. La difficulté est que ce bill attendu par tous vient tout juste d'être annoncé au Feuilleton. A ce que j'ai pu comprendre avant le déjeuner, il y aurait consentement unanime à ce qu'on accélère les choses en lui donnant aujourd'hui la première lecture. Son texte ne pourra pas être distribué immédiatement aux députés, mais nous pourrions quand même

éviter encore un jour de retard en lui donnant tout de suite la première lecture.

- M. Baker (Grenville-Carleton): Au nom de l'opposition officielle, monsieur l'Orateur, je dirai que nous sommes d'accord. Je suppose que le bill serait présenté et que l'impression en serait ordonnée. Cela nous convient parfaitement.
- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est ce que j'avais proposé et je suis toujours d'accord à ce suiet.

[Français]

M. Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, je suis évidemment d'accord pour faire hâter la prise des décisions dans ce domaine-là. Mais je suis étonné qu'on n'ait pas obtenu de bill cependant. Je suis d'accord. Expédions cela, parce que les choses vont si lentement.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés savent qu'il faudrait d'abord le consentement unanime pour que nous revenions à la présentation des bills. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: Pour répondre à la question soulevée par l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne), je tiens à lui faire remarquer que la première lecture d'un bill est faite précisément pour donner la chance à la Chambre des communes de l'avoir, et ainsi il peut être imprimé et distribué.

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXAMEN DE CERTAINS CAS D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE RELATIVE À L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-52, relatif à l'examen de certains cas d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre revient maintenant à l'étude du bill C-48, inscrit au nom du ministre des Finances (M. Macdonald), tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.